POUR ST-MARTINSVILLE (Attakapas) et tous les points intermédiaires sur le Bayou Teche et la Baie de Berwick. Le bateau neuf et splendide SARAMAK, convenable aux passagers, sous le commandement du capitaine G. Ratier, reçoit actuellement son fret et partira aujourd'hui jeudi, le 21 courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage ayant de splendides emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à DARBY & TREMOULET, 21 jan 21, Vieille Levée.

N. B. Le Saramak est entièrement neuf et tire peu d'eau. Il n'éprouvera aucun retard.

POUR ATTAKAPAS. Le vapeur ST. MARY, capitaine D. R. Muggah, partira aujourd'hui 21 courant, à midi précis. Il prend du fret et des passagers pour la Nouvelle-Ibérie, débarcadère Provost, Franklin, Centreville, Pattersonville, Baie de Berwick et tous les ports intermédiaires sur la route.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Bienville, ou à JOHN HALL, 1, Front Levee; P. J. PAVY & Co. 21 jan

POUR LES ATTAKAPAS. Le vapeur BELLOW, capitaine H. Pritchard, est en chargement au bout de la rue Bienville, et partira mercredi 20, à 2 heures de l'après-midi; il prendra du fret et des passagers pour St-Martinsville, Nouvelle-Ibérie, Franklin, Pattersonville, Bayou Boeuf, Bayou Black et tous les points intermédiaires. S'adresser à bord ou à JOHN HALL, 19 jan 1, Front Levee.

POUR LES ATTAKAPAS — Paquet tous les Samedis. Le [illegible] et Bayou Black, Bayou Boeuf, Berwick, Franklin, Nouvelle-Ibérie et St-Martinsville, [illegible] tous les points intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à P. J. PAVY & Co., agents. [illegible] 15 jan

Paquebot de la Côte et de Lafourche. — Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt J. G. Landry, [illegible] BRAUD & LANDRY.

ARRANGEMENT D'HIVER. PAQUEBOT POUR LA BALIZE ET LA POINTE À LA HACHE. — Le [illegible] J. J. BERCIER & Co., 51, Vieille Levée.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE. — Le vapeur ST. LANDRY, capitaine A. Dugas, [illegible] J. H. MORRISON & Co., [illegible]

Pour la Balise et Pointe à la Hache. [illegible] A. LAROSE & Co., 71, Vieille Levée.

PAQUEBOT REGULIER pour VICKSBURG ET NATCHEZ. Le [illegible] THEOD. SHUTE, agent. 41, Canal.

Paquebot du Bayou Sara. — Le vapeur BELLE CREOLE, [illegible] P. A. CHAMPOMIER, [illegible]

POUR LA HAVANE. — Le navire CHRISTOPHE COLOMB, [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD, 99, Douane.

POUR BOSTON. — Le navire IZETTE, [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR BOSTON. — Le navire RIAL, [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR BOSTON. — Le navire ARKANSAS, [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR BOSTON. — Le navire JOHN [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR BOSTON. — La barque SIBELLE, [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR NEW YORK. — Le navire AUBURN, [illegible] J. W. STANTON & Co., 60, Magasins et Lafayette.

POUR NEW YORK. — Le navire [illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp.

POUR LIVERPOOL. — Le navire HENRY GARDINER, [illegible] JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR LIVERPOOL. — Le navire CLAIBORNE, capt Burgess, [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL. — Le navire MANTEO, [illegible] Pour fret de 400 balles de coton, [illegible] LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL. — Le navire HOPE, [illegible] Pour fret de 300 balles de coton, [illegible] LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL. — Le navire CLIFTON, [illegible] LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL. — Le navire EDMOND PERKINS, [illegible] JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR LIVERPOOL. — La barque ABBOT LORD, [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR GLASGOW. — La barque FANNY, [illegible] JENKINS & TIGLER, dec 31 95, Commune.

POUR LE HAVRE. — Le navire [illegible], capt Sampson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE. — Le navire JOSEPH, capt. Chest, [illegible] JENKINS & TIGLER, 95, Commune, ou à F. JORDY, 10, rue Conti. 30 d

POUR LONDRES. — Le navire H. C. BAILEY, capt Fitz, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LONDRES. — La barque CHESTER, capt. Landers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, dec 31 93, Commune.

GRAINES FRAICHES, de Jardinage et [illegible] récolte de 1846. [illegible] Aussi—10,000 pattes d'asperges monstres, à vendre par Wm. DINN, 8 jan No. 11 rue de la Commune.

Bureau des Naissances et Décès,
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.
AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée:

ACTE, APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.

ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui-ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq: la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

ART. 2nd. Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'il en est sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-là, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lors de sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.

30 avril F. M. CROZAT.

ASSURANCE DE NASHVILLE.
COMPAGNIE d'Assurance de Nashville contre l'incendie et sur la vie:
CAPITAL ... $300,000. Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classée d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses clients un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.
James Walker, secrétaire; James A. Porter, président.
W. B. PARTEE, Agent, No. 33, rue du Camp
Référence: MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal.
15 juil—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPÉTUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mers et rivières.
Bureau No. 35, rue du Camp.
17 aout—6m A. BROTHER, Agent

JOHN M'CARTY, MECANICIEN, No. 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c, Baignoires, & douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fév—1an

SOULIERS, BOTTES & Brodequins. 117 Caisses actuellement en débarquement du navire Essex, à vendre par G. W. DUNBAR, 30, Douane. 19j

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS—283 caisses en débarquement du navire Essex, à vendre par R. G. HOBBS, 15 jan 12, Douane

CENT CAISSES Bottes et Souliers, de divers genres et grandeurs, reçues et à vendre par DE FOREST & Co, 1 déc 20, Douane.

BOTTES, Souliers et brodequins.—74 caisses et malles en débarquement des navires Arkansas et Brilliant, à vendre par G. W. DUNBAR, 13 jan 30, rue Douane.

BRODEQUINS de Russett—30 caisses d'excellentes manufactures du Jersey tannés à l'écorce de chêne, convenables à l'usage des habitations, à vendre par FROST & Co. 12 dec 10 rue des Magasins

CHAPEAUX—En débarquement du navire Winnegance, trois caisses chapeaux dernière mode, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,

CASQUETTES en drap noir—500 pour jeunes gens, à vendre par D. B. MACARTY, 3 nov 238 Bourbon

CASQUETTES TOILE CIRÉE—5 caisses pour homme, 1 do do soie cirée, reçues par le navire Wabash, à vendre par JOHN BELLOW Jr., 9 Canal. 5 dec

CASQUETTES DE PEAU DE RAT MUSQUÉ, veau marin et loutre, par caisse ou douzaine, un superbe assortiment, à vendre par JOHN BELLOW Jr. 12 dec 9 Canal

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement de la barque Nancy W. Stevens, et [illegible] 75 caisses chapeaux Palo Alto, soie, feutre, cass, chapeaux de chasse pour hommes et pour jeunes gens, chapeaux de toile cirée, casquettes en veau marin, &c, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins.

THÉ et Impérial—100 colis thé poudre à canon, Impérial, Pouchong, Young Hyson et Hyson; 5 surons indigo de Caracas, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 dec 40, Gravier

VITRES, &c.—1600 caisses Vitres de Windsor, 6 sur 8 et 30 sur 44, double et simple épaisseur; 3000 barils blanc de plomb; 40 douzaines pinceaux fins, garnis en cuivre, ainsi qu'un grand stock de couleurs pour peintres en portraits, et tous les accessoires de leur atelier. R. CLANNON, 46, Canal.

GARANCE. 50 fûts allemande ombrée en boucauts [illegible] à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

SARDINES en boîtes, demi et quarts de boîtes, [illegible] à vendre par EUGÈNE ROCHEREAU & Co, 12 dec 17 et 19 rue St-Louis

CERISES A L'EAU DE VIE—50 caisses cerises fraîches à vendre par EUGÈNE ROCHEREAU & Co, 12 dec 17 et 19 St-Louis

VIN. 400 caisses St-Julien à vendre par EUGÈNE ROCHEREAU & Co, 12 dec 17 et 19 St-Louis

CUIVRE. Un lot de vieux cuivre, à vendre par EUGÈNE ROCHEREAU & Co, 12 dec 17 et 19 St-Louis

CUIR. 25 rouleaux cuir vernis d'[illegible], à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 34, Tchoupitoulas.

WHISKEY. Très vieux—20 barils très vieux [illegible] à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co. 12 dec 34, Tchoupitoulas

CARTONNAGES. Récemment reçu de Paris, pour confectionner des [illegible] à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 12 dec 34 Tchoupitoulas

HOUBLONS—20 balles, [illegible] à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 12 dec 34, Tchoupitoulas.

CIGARES. Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de cigares, savoir: Regalia, Ina Louisa, Patente, Emilia, Estrella, Star, Rosida, La gloria, Dahomeya, Magnolia, Palma, Reina, Sereno, Amazona, regalias 25, Aurora, Colon, Palma Sereno Delicias, Lucera, Uruguay, Jasso, Imperiales, Molinera, Panetelas, Canones, Trabucos, &c., des meilleures marques, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 12 dec 34, Tchoupitoulas

EN débarquement des navires Winnegance et John Duncan, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 200 barriques vin rouge bon ordinaire, 100 barriques et demi, barriques vin blanc Haut Sauternes. J. M. LUCAS, 21 dec 30, rue Bienville.

EN débarquement du navire John Dunlap, de Bordeaux, 150 paniers Ginguolet superfin, 50 caisses Liqueurs surfines assorties, 40 dito Absynthe Suisse de Dubied père et fils, 150 dito Cerises à l'eau de vie, [illegible] petits Pois au beurre, 200 caisses Vin rouge, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 11 dec 99, rue de la Douane.

CIGARRES DE LA HAVANE.—En débarquement du brick Salvadora.
Regalia, Sevillana, Orleans, Laurenza, La Floresta, La Gratia, La Aurora — Regalia—La America, Canones—Escolapia, Milar—Llobrerat, La Rosa, Puerto de la Havana.
A vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co., 30 nov 66, rue St Charles

TABAC—60 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par I. CANTIN, 42 Gravier.

CAFE—375 sacs café Havane, en débarquement de la barque Catherine, à vendre par TROISCROS & LAMPRE, 19 dec 26, Vieille Levée

SARDINES—3000 demi boîtes sardines de Nantes, 5000 quart do, à vendre par HARAN QUERROUZE & Co, 9 dec 11 et 15, rue St-Louis.

FARINE—200 barils des Illinois, en débarquement et à vendre par JAMES E. WOODRUFF

ABSYNTHE SUISSE de Dubied père & fils, en magasin et à vendre par LÉOPOLD JEANNET, 17 dec 22, rue St Louis

SUIF. 283 barils suif, en débarquement du vapeur Harkaway, à vendre par JAS. E. WOODRUFF, 9 dec 60, Camp

FROMENT. 1040 sacs Froment, en débarquement du Harkaway, à vendre par JAS. E. WOODRUFF, 60, Camp 9 dec

CHEMISES de Flanelle rouge—60 douz. en magasin et à vendre par JOHN BELLOW Jr. 12d 9, Canal.

TOILE A VOILE de coton marque de Jno Colt, pour voiles, tentes et prélats, en débarquement des navires Vicksburg et John Benson, à vendre par LÉOPOLD JEANNET, 22 St-Louis 17 dec

SULFATE DE QUININE—250 onces sulfate de quinine français, en magasin et à vendre par LÉOPOLD JEANNET, 22 St Louis 17 dec

COUTIL d'Amoskeag A. B et C. Pearl River et Shatucket, à vendre par DE FOREST & Co 15 dec 20, rue de la Douane

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par LEOPOLD JEANNET, 16 dec 22, rue St Louis

INDIGO DE GUATEMALA—14 surons indigo de Guatemala, à vendre à bas prix pour clore une facture, par LEOPOLD JEANNET, 17 dec 22, rue St Louis

DROGUES ET MEDICAMENS en débarquement du navire Genesee de New-York: 2000 livres potasse blanche, 2000 do potasse rouge de Russie, 500 liv. camphre raffiné; 600 livres curcuma, 200 livres carbonate d'ammoniaque, 300 livres jus de réglisse, Fleurs de sureau, sauge, mélisse, Capillaire, Belladone, stramonium, Extrait de ciguë, do de valériane, Do de Belladone, baie de genièvre. A vendre par P. CUSACHS, 25 no coin Condé et St Philippe.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE WM. A. CLARK, Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans. 2 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent

ARTICLES DIVERS—10 demi et 30 quarts pipes Cognac Pellevoisin, 4me preuve; 40 barils de 20 gallons Cognac Pellevoisin, de 1re preuve, de 1810 et 1825; sardines à l'huile en grandes et demi boîtes; 200 demi boîtes petits pois au jambon; 20 demi boîtes truffes; 100 demi-boîtes pâtés truffés; 20 douzaines moutarde française; 3 caisses chapeaux de soie, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 11 dec 99, rue de la Douane

J. P. LASSERE, Coutelier
Rue Condé, No. 29, face à la rue Madison,
A L'HONNEUR d'informer les personnes qui depuis 12 années l'honorent de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de recevoir, des premières fabriques de Paris, un assortiment de Coutellerie fine, telle que: ciseaux très fins de toutes grandeurs et de tout genre, couteaux de table, services à dépecer, tailles plumes, objets de jardinage, couverts de voyage, instruments de chirurgie, bandage, herniaire, appareils hortopédiques; et une grande quantité d'autres objets. Il fabrique dans son atelier des Rasoirs dont il garantit la qualité, et généralement tout ce qui a rapport à son art.
Fait toutes les réparations et repassages, tant pour la chirurgie que pour les rasoirs, et autres objets de fantaisie, ainsi que les réparations d'arquebuserie et armes de toute nature; le tout à des prix modérés. 19 dec—1m

MR. GONTIER, partant pour faire un voyage en France, à l'honneur d'annoncer aux personnes qui sont en relations d'affaires avec lui, de vouloir bien régler d'ici au 15 février prochain. Il les prévient qu'à cette époque tous les objets qui n'auraient point été retirés ou réglés, seront vendus immédiatement à l'amiable. Les personnes qui voudraient et celles auxquelles il peut être dû sont invitées à venir régler le plus tôt possible, au No. 46, rue Ste. Anne. Mr. GONTIER profite de cette occasion pour faire savoir à ses amis et au public qu'il a en mains une belle partie de DIAMANTS, consistant en dormeuses, bagues, épingles, broches, &c. ainsi qu'une grande quantité de MONTRES en or, *Patent Lever, Lepine*, à secondes indépendantes, chaînes et clés, bagues, boucles d'oreilles, porte-crayons en or, argenterie, cafetières, théières et couverts, le tout à des prix excessivement bas.
Fonds à vendre pour cause de départ.—Le fonds bien connu depuis sept ans, situé rue Ste-Anne, No 46, [illegible] à vendre avec ou sans marchandises; s'adresser audit établissement pour les conditions qui seront avantageuses. 9 dec—15ft

AU débarquement du navire Austerlitz, de Bordeaux:
80 Barriques Vin rouge ordinaire,
4 do do vieux.
[illegible]
100 Paniers Ruffec [illegible], en bouteilles de 24 onces
50 Caisses Saveurs [illegible]
Prunes séchées [illegible]
A vendre par
4 jan J. TALAMON, 300 rue Royale.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
JEUDI, 21 JANVIER 1847,
LES MARTYRS,
Grand Opéra en 4 actes et 9 tableaux, de Donizetti.
Le spectacle commencera à 6 heures ¾.

SALLE DE BAL ST-LOUIS.
BAL ET SOUPER DES PÈRES DE FAMILLES.
LES pères de famille qui désirent rendre leur politesse aux jeunes gens souscripteurs aux bals de société, sont prévenus qu'une liste est ouverte au bureau de la salle de bal, dans le but de donner UN BEAU BAL AVEC SOUPER, le samedi 13 février 1847. S'adresser à H RUFFIER.
15 jan—1sem

CIRQUE STONE & McCULLUMS.
Les propriétaires ont l'intention de donner quelques Représentations, sur la Place Congo, Première Municipalité, TOUS LES SOIRS.
LE PAVILLON DE 160 PIEDS DE LONG
recouvert d'une toile imperméable, peut accommoder 2,500 spectateurs assis.
La population créole trouvera des sièges réservés.
PRIX D'ENTRÉE 25 CENTS.
Les portes ouvriront à 6 heures et un quart.
Le Spectacle commencera à 7 heures.
Une bonne police maintiendra l'ordre public.
13 jan S. K. STOKES, Directeur.

MENAGERIE
Dirigée par Banigan & Kelley,
PLACE WASHINGTON, 3e. MUNICIPALITÉ.
LA MENAGERIE sera ouverte vendredi, 22 janvier 1847—Prix d'entrée, 50 cents.—Les enfans au-dessous de dix ans et domestiques, moitié prix. Les portes seront ouvertes de 2 à 5 heures, et de 6 heures et quart à 9 heures du soir.
A leur entrée à la Nouvelle Orléans, la Ménagerie sera précédée par un char, portant dix musiciens, de talent supérieur, dont le chef est M. J. Jacobus. Cet orchestre se compose de musiciens du premier ordre, choisis sur leur réputation dans le monde musical, et sans égard pour le chiffre de leurs honoraires. La musique est choisie parmi les chefs-d'œuvre les plus nouveaux et les plus populaires. Parmi les animaux que l'on peut voir en toute sécurité, dans cet établissement, sont l'Eléphant, le Lion d'Afrique, le Tigre du Bengale, le Léopard, l'Ours, le Chameau, le Tapir, le Renne de Laponie, la Hyène, la Panthère, le Loup, le Renard, des volatiles, la gent empennée du bon La Fontaine, les Reptiles les plus dangereux, les plus rares de leur espèce, tous obéissant à leurs instincts mais soumis au pouvoir de l'homme, ce souverain de la création. Il nous est inutile d'essayer une description que l'espace nous empêche d'étendre selon la grande variété des types.
Les propriétaires de la Ménagerie soumettent les considérations suivantes aux habitans de la Nouvelle-Orléans:
Aucune étude n'est plus importante à l'adolescence, ou même à l'âge mûr que celle de l'Histoire naturelle. Elle nous enseigne la supériorité de l'homme sur la brute, et nous révèle la sagesse, la bonté et la toute puissance du Créateur. Elle nous enseigne aussi quelle est notre dépendance entre les mains de Dieu. En élevant le caractère de l'homme, elle le fortifie dans l'exercice de ses devoirs les plus saints. A la création du monde, les saintes Ecritures nous disent que Dieu dit à l'homme, aux bêtes de la terre, aux oiseaux de l'air, aux reptiles qui rampent sur la terre, partout où existe la vie, j'ai donné le contrôle à l'homme, et il aura pouvoir sur tous les poissons de la mer et sur tout ce qui se meut sur la terre. Lorsque le Créateur donna ce pouvoir à l'homme, il voulait, dans sa sagesse, que celui à qui il venait de tout donner, se rendît familier avec les sujets sur lesquels il allait faire peser son joug; il était donc nécessaire que l'homme étudiât l'histoire de la nature animée, qu'il se rendît maître d'une science dont dépendait son bien-être et qu'on ne pouvait que faire avancer la grande cause de la civilisation et du savoir.
Les considérations que nous venons d'émettre ont été pleinement appréciées dans les premiers temps de la civilisation et de la religion, car les premiers fondateurs du christianisme en Europe avaient à grands frais d'immenses ménageries, qu'ils faisaient fréquenter à leurs enfans pour leur enseigner l'histoire de ce qui avait vie dans la nature, prouvant l'existence de Dieu, dont ils étudiaient la parole, et dont la loi devait leur être sacrée. St Augustin, après s'être établi à Cantorbery et y avoir élevé la croix, rassembla de tous les coins de la terre des types du monde animal, et enseigna aux reclus que l'étude de l'histoire naturelle était essentielle, non seulement au savoir le plus commun, mais encore à la propagation même de la religion.
Plus tard, dans des temps plus civilisés, les principaux états de l'Europe, obéissant aux ordres de leurs souverains, ont à grands frais élevé des institutions pour développer la science et en rendre l'étude facile. L'Angleterre, la France, l'Italie, l'Allemagne, enfin l'Europe moderne, se sont occupés pendant des siècles, de l'étude du monde animal, &c. Les lois qui ont que la nature quelque pas en un Institut d'histoire naturelle, était regardée comme rétrograde et versée dans l'ignorance barbare.
Dans ce pays, sous la forme particulière de notre gouvernement général, basé sur les pouvoirs que lui ont délégués les Etats de la Confédération, rien n'a été fait, et sans doute rien ne sera fait pour avancer la cause de l'histoire naturelle. Dans ces circonstances, les progrès d'une œuvre aussi glorieuse dépendront toujours des efforts bien dirigés du capital et de l'esprit d'entreprise des individus.
Les propriétaires de cette institution, profondément intéressés au progrès de la science, ont commencé déjà depuis longues années l'exécution d'un travail qui sont venus s'engloutir de vastes capitaux, et qui leur a fait courir de nombreux périls pour accomplir leur projet. Il leur a fallu traverser les sables brûlans de l'Afrique, les marais de l'Asie, les solitudes de l'intérieur de l'Europe, les Pampas de l'Amérique du Sud, les neiges éternelles qui couvrent les montagnes au nord de ce continent; il leur a fallu braver et endurer les privations de toute espèce, et pour cette tâche souvent au-dessus des forces de l'homme, ils n'ont demandé que la faible récompense qui rend au centuple le salutaire effet produit par une visite à leur institution, pour y voir rassemblés de tous les coins de la terre, des animaux dont l'existence et l'histoire est la preuve la plus incontestable de la sagesse divine.
Dans quelques-uns des Etats de l'Union, où existent l'ignorance et la bigoterie, les propriétaires ont éprouvé une opposition aussi étrange qu'absurde et que peu méritée. On leur a refusé le droit d'exhiber leur collection, en frappant leur établissement de taxes énormes, sous le nom de licence. Cependant une génération plus sage est arrivée au pouvoir et dans la plupart des Etats tous les obstacles ont disparu; la science a triomphé de l'ignorance, et la porte de la sagesse éternelle s'est ouverte au monde entier; il faut espérer que bientôt il n'y aura plus un seul Etat dans notre glorieuse Union où l'amour de l'argent obtiendra ce triomphe sur l'amour de la science.
S'il en était besoin ici, pour la tâche que nous avons entreprise, nous pourrions citer les paroles de dix mille hommes illustres, qui ont épousé la cause de l'histoire naturelle. Elle a trouvé des défenseurs parmi les savans depuis Sir Francis Bacon jusqu'à Benjamin Franklin; parmi les poètes anciens et modernes, depuis Euripides jusqu'à Goldsmith; parmi les hommes d'état, les prélats les plus éclairés, enfin dans toutes les classes de la société.
Mais pourquoi nous arrêter plus longtemps à défendre une cause qui est celle du monde intelligent. Nous offrons au public notre grande école d'histoire et de science naturelles, qu'il prononce, nous ne redoutons pas son jugement. Parmi toutes les vicissitudes, les risques et les dangers que nous avons traversés, nous avons reçu du peuple américain un patronage dont nous sommes à la fois fiers et reconnaissans.
C'est pour le public que nous travaillons, et loin de laisser nos efforts, quelque humbles qu'ils soient, sans récompense, le public nous a toujours encouragés selon nos mérites. Forts de ce succès, nous persévérerons dans notre tâche, passant par-dessus les obstacles, bravant toutes les rivalités, sans autre guide que notre devoir envers le monde intelligent, sans autre aide que notre énergie, notre esprit d'entreprise; chaque jour, pour ainsi dire, nous ajouterons à la grande famille qui constitue notre établissement, et tandis que nous servirons ainsi les besoins de la science et les vrais intérêts de l'éducation, nous nous flatterons de l'espoir que la lumière finissant par se faire jour jusqu'aux Etats qui ont voulu nous imposer des taxes iniques, il ne se trouvera pas avant longtemps, un seul point de l'Union où soit prohibée par la loi, la plus noble des études, celle de l'Histoire naturelle et de la nature animée.
BANIGAN & KELLEY, propriétaires.
J H BAILEY, agent.

SALLE ST. LOUIS.
BAL TRAVESTI.
LA LISTE DE SOUSCRIPTION au bal travesti de la saison, qui doit avoir lieu le lundi 15 février 1847, est maintenant ouverte au bureau de la salle, où les personnes qui désireront souscrire pourront s'adresser à M. Ruffier.
Des gravures représentant les costumes les plus élégans ont été importées de Paris, expressément pour ce bal, et on peut les examiner en s'adressant à M. Ruffier. jan5

ON PEUT VOIR MAINTENANT
LE BEAU TABLEAU DE **Venus sortant du bain;**
La déesse de l'amour et de la beauté par TITIAN. Cette célèbre peinture était autrefois en la possession de Sir Thomas Lawrence, à sa mort elle a passé dans celle du PALL MALL GALLERY à Londres et en 1840 elle a été envoyée dans ce pays. Elle est maintenant devant le public au No 38 rue St Charles vis-à-vis l'hotel; pour quelques jours seulement.
Prix d'entrée 50 cents. 7jan—1m

GALERIE NATIONALE.
No 13, rue St Charles.
Grand Tableau original d'Anelli, LA FIN DU MONDE:—Aussi: Une belle collection des Tableaux des peintres Américains et de bonnes copies des maîtres Italiens.
PRIX D'ENTRÉE, 50 CENTS.
Prix d'Entrée pour un mois, $1 00
La Galerie est ouverte toute la soirée.
Explication du Tableau d'Anelli, gratis 25d.

SALLE DE BAL
DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN,
ENCOIGNURE MOREAU ET CHAMPS-ELYSÉES, 3ME MTÉ.
LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est actuellement ouverte pour la saison. Il y aura un GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ, tous les DIMANCHES, MARDIS et JEUDIS et pour les QUARTERONNES, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, jusqu'à nouvel ordre.
Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela.
Entrée aux bals.—Cavaliers $1, gratis pour les Dames.
Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie.
9 dec. P. TRIGANT, Directeur.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE.
No. 155, RUE DU CANAL.
DR. MACAULAY, principal de cette Institution, a l'honneur d'informer les pères de famille, qu'il a pris à bail pour plusieurs années la maison qu'il occupe, rue du Canal, et qu'il vient d'y ajouter une grande salle bien aérée pour les classes.
Dans l'intention de stimuler l'énergie de ses élèves, de rendre leur démarche plus dégagée, un professeur de Paris, versé dans les évolutions et mouvemens stratégiques, a été engagé pour les instruire dans l'art militaire et dans les exercices gymnastiques. Enumérer ici les nombreux avantages physiques qui doivent résulter de la pratique du gymnase et d'une éducation militaire, combinées avec l'attention la plus soutenue aux travaux de l'esprit et aux devoirs des classes, serait douter de l'intelligence d'un public éclairé.
Toutes les branches d'une éducation libérale sont enseignées par les meilleurs maîtres; les élèves n'ont rien à payer de plus pour l'instruction militaire, l'usage des globes ou de l'appareil du cabinet de physique, &c. Un uniforme pour les revues et un fusil de munition sont indispensables à ceux qui voudront profiter des leçons.
P. S. Les pensionnaires ont l'avantage addition, nel de deux heures d'enseignement dans la soirée par deux professeurs, l'un anglais, et l'autre français
14 nov—3m

$10 DE RECOMPENSE.
PARTI de la Grande Terre, Barataria, vers le 15 novembre dernier, le nègre ISAAC.—Il s'est enfui dans un joli bateau, peint en dehors en noir, avec une bande rouge, et l'on suppose, qu'il a dû venir en ville. Le dit nègre est noir, taille d'environ 6 pieds. La récompense promise sera payée par les soussignés pour son appréhension.
29dec WYLIE & EGANA. 53 rue Bienville.

GRANDE VENTE,
Sans réserve et à des conditions libérales,
D'une grande quantité des meilleures terres de l'Etat de la Louisiane, situées principalement dans les paroisses d'Iberville, Pointe-Coupée et Plaquemines, et convenables à la culture de la canne à sucre; aussi de propriétés foncières avec ou sans améliorations, situées dans les Première, Seconde et Troisième Municipalités, à Lafayette et à McDonoughville.
PAR BEARD, CALHOUN & CO,
Encanteurs.
IL sera vendu à l'encan, mardi, seize février 1847, et les jours suivants jusqu'à ce que la vente soit terminée, commençant chaque jour à midi précis, les propriétés ci-après décrites:
La vente aura lieu mardi, mercredi et jeudi, à l'Arcade de Banks, pour les terres et propriétés situées dans la Seconde Municipalité; et la vente aura lieu à la Bourse St-Louis, samedi, vingt février, pour les immeubles situés dans les Première et Troisième Municipalités.
Les propriétés suivantes seront vendues à l'Arcade de Banks, Primo:

No. Certificat,		Section	Township	Range	Acres	
843		90	4	8	Est 180,08	P. Coupée
181½		83	4	8	158,94	....
133¾		42	4	8	140,39	....
132¾		41	4	8	166,30	....
1438		40	4	8	163,06	....
144½		39	4	8	164,05	....
145½		38	4	8	191,37	....
146¾		37	4	8	167,60	Sur Bayou
1190	lots 1 & 3 de la	24	4	8	153,95	Fardoche.
1193	lot 2 de la	24	4	8	158,60	....
1193		9	6	8	189,61	....
436		8	6	9	130,56	B. Grosse
495		10	6	9	150,71	Tête.
495 bis	lots 3 & 4 de	16	6	9	195,30	....
498		11	6	9	173,45	....
505		12	6	9	180,18	....
493		13	6	9	189,95	....
395		15	6	9	171,60	....
395 bis		71	6	9	150,94	....
1379		64	6	9	180,80	....
1380		66	6	9	193,97	....
1154		69	6	9	115,49	....
1156		70	6	9	109,83	....
1197		116	6	9	195,50	....
870	lot 1 de	93	7	9	142,96	Iberville.
866	lots 2 & 3 de	93	7	9	177,58	....
879	n o ¼ de	95	7	9	160,10	....
881	n e ¼ de	95	7	9	160,10	....
872	n o ¼ de	96	7	9	150,40	....
878	n e ¼ de	96	7	9	150,40	....
875	s e ¼ de	96	7	9	159,40	....
866	s o ¼ de	97	7	9	160,48	....
867	s e ¼ de	97	7	9	160,46	....
352½	54 &	77	7	9	137,01	Bayou Maringouin.
339½		2	9	9		
330½		55	7	9		
33[illegible]		63	8	10	166,25	
330½		78	7	10		
353½		3	8	9		
353½		80	8	9		
353¾		79	7	9	172,50	
353½	4 & 29		8	10	182,74	....
330½	5 & 30		8	10	185,95	....
354½	6 & 91		8	10	184,10	....
877	lot 9 de	98	7	9	80,00	....
355½	41 & 39		8	9	219,41	....
329½		48	8	9	142,67	....
340½		46	8	9	147,37	....
327½		47	8	9	152,07	....
347½		45	8	9	167,36	....
350½		44	8	9	170,25	....
364½		42	8	9	153,31	....
345½		40	8	9	169,35	....
341½		39	8	9	165,59	....
343½		38	8	9	164,07	....
338½		37	8	9	159,60	....
336½		36	8	9	161,50	....
334½		11	8	9	152,90	....
344½		35	8	9	167,20	....
335½		34	8	9	161,31	....
346		33	8	9	155,72	....
337½		31	8	9	183,06	....
1194	lots 2 & 3 de	45	8	10	160,00	....
1199	lot 6 de	45	8	10	125,18	B Grosse
1163	n e ¼ de	46	8	10	158,90	Tête.
1198	s e ¼ de	46	8	10	158,90	....
1361	s o ¼ de	47	8	10	159,36	....
1164	n e ¼ de	41	8	10	160,75	....
1167	lot 2 de	38	8	10	154,50	....
1166	lot 1 de	38	8	10	160,76	....
1176	lots 3 & 4 de	38	8	10	160,00	Iberville.
1169	n e ¼ de	39	8	10	159,41	....
1177	n o ¼ de	39	8	10	159,42	....
1173	n e ¼ de	40	8	10	159,80	....
1175	n o ¼ de	40	8	10	159,86	....
1167	s e ¼ de	40	8	10	159,86	....
1225	s o ¼ de	40	8	10	159,86	....
11[illegible]		13	8	11	320,41	....
1178		12	8	11	400,48	....
1179		9	8	11	336,64	....
1186		10	8	11	214,38	....
1084	lot 2 de	51	8	11	111,56	....
1190	n o ¼ de	56	8	11	171,56	....
1185	n o ¼ de	53	8	11	159,16	....
366½	s e ¼ de	53	8	11	159,16	....
1085		48	9	11	165,70	....
869	n e ¼ de	97	7	9	160,46	....
876	n o ¼ de	96	7	9	150,40	....
5005		7	8	11	808,68	Terrebone.
1197	s o ¼ de	53	15	15	125,34	Ascomption
863		1	17	15	153,19	Plaquemine
1370		29	17	15	157,51	....
1390		30	17	16	161,14	....
1156		16	20	16	160,74	....
1154	35 & 3		17	15	164,37	....
870		9	21	15	158,01	....
866		13	19	16	133,61	....
869		12	19	16	223,90	....
873		11	19	18	114,27	....
872		8	18	16	160,80	....
874		7	19	16	201,02	....
875		13	19	16	160,10	....
862		12	17	15	145,33	....
867		15	18	16	159,78	....
888	4 & 7		19	17	161,54	....
1164		15	20	16	155,62	....
1167		18	19	15	160,00	....
1166		22	18	15	159,90	....
1176		13	19	15	160,21	....
1169	6 & 4		20	19	161,97	....
1177	2 & 4		20	19	162,55	....
1173	3 & 1		20	19	164,17	....
1175	5 & 3		20	19	161,99	....
1225		21	18	15	163,61	....
1809		15	19	15	171,82	....
876		2	19	16	180,00	....
1081		3	19	17	E 161,34	....
1089		29	18	17	162,08	....
1091		17	19	17	159,50	....
1092		12	19	17	156,02	....
1093		17	19	17	158,66	....
1094		30	20	17	161,60	....
1124	36 & 4		17	19	155,79	....
1157		14	20	16	E 134,85	....
1158		19	20	29	161,74	....
1201		2	20	28	163,02	....
		25	18	16		
1176		15	16	15		
1599		27	21	19	E 102,44	....
1160		10	16	15	160,00	....
1161		41	19	18	161,30	....
1162		17	20	18	156,02	....
1182		18	19	18	152,57	....
2006		4	8	11	E 135,43	....
2007		23	6	11	147,90	....
1546		19	6	11	164,85	....
1566	n o ¼	19	6	11	160,02	....
1557		32	8	11	164,98	....
1599		27	9	11	165,18	....
1596	n o ¼	18	6	11	160,00	....
542	lots 1, 2, 5 & 5 de	26	8	5	E 515,77	Springfield.
543	n o ¼ de	32	8	5	160,50	....
544	n o ¼ de	29	8	5	160,34	....
545	lots 1, 2 & 3 de	30	8	5	331,00	....

Conditions de vente pour les terres ci-dessus décrites:
Un quart comptant; la balance à un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction, payables à la Banque de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans, portant intérêt au taux de six pour cent, de leur date, et dans le cas où ils ne seraient pas payés ponctuellement, portant intérêt au taux de huit pour cent, à dater de leur échéance jusqu'à parfait paiement, et garantie par hypothèque sur les terres vendues.
Les patentes des Etats-Unis ont été émises pour toutes les terres ci-dessus énumérées et offertes, et seront délivrées aux acquéreurs avec un abandon de tous droits de la part du vendeur, qui ne s'engage à donner aucune garantie personnelle, laissant aux acquéreurs la charge de se mettre en possession à leurs propres frais et dépens.
Aussi, la patente No huit cent soixante dix sept, pour section No trente-six, Township sept de range dix, de la contenance de deux cent quarante-un acres et soixante dix-neuf centièmes d'acre, sur le Bayou Grosse-Tête, sera vendue sujette à une réclamation de Robert Brent et Elphalet Slack; cette réclamation est mentionnée dans la dite patente, qui sera lue à la vente, le vendeur disposant seulement de son droit au dit morceau de terre. L'acquéreur devra se mettre en possession à ses frais et dépens.
Conditions: comptant.
L'acte de vente sera passé pardevant H B Cenas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Après la vente des dites terres les immeubles situés en ville seront vendus. Primo, les propriétés dans la Seconde Municipalité.
No 1—Un terrain situé dans la rue Delord, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle-Levée.
No 2—Un terrain situé sur la batture dans les faubourgs Ste Marie et Delord, sur cet emplacement connu sous le nom du Triangle, mesurant vingt-quatre pieds huit pouces deux lignes sur la rue de la Nouvelle-Levée, et vingt-huit pieds huit pouces sur un passage sur les derrières.
No 3—Huit terrains dans l'îlet borné par les rues Religieuses, Richard, St Jean-Baptiste et Orange, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
No 4—Cinq terrains situés dans l'îlet borné par les rues Julie, Commerce, Notre Dame et Nouvelle Levée, avec les bâtisses qui s'y trouvent.
No 5—Quatre terrains, situés à l'encoignure des rues Baronne et Perdido, avec les bâtisses qui s'y trouvent.
No 6—Quatre maisons à trois étages bâties en briques, sur la rue Baronne, entre celles du Canal et de la Commune, près la maison d'Etat.
No 7—Trois terrains, dans le même îlet que les maisons sous le No 6, faisant face à la rue Baronne, avec les bâtisses qui s'y trouvent.
No 8—Un terrain faisant face à la rue Poydras, dans l'îlet borné par les rues Poydras, St Jean, Cirque et Perdido.
No 9—Trois terrains formant l'encoignure des rues Euterpe et Colysée, dans l'îlet borné par les rues Colysée, Euterpe, Prytanée et la promenade Prytanée.
No 10—Deux maisons, bâties en briques, à deux étages avec mansardes, dans l'îlet borné par les rues du Cirque, Gravier, Philippa et Commune. Une des dites maisons forme l'encoignure des rues du Cirque et de la Commune; l'autre fait face à la rue du Cirque.
No 11—Huit terrains dans l'îlet borné par la Place du Marché, la Nouvelle Levée, les rues du Marché et St James.
No 12—Un terrain, No 6, dans l'îlet No 6, borné par les rues Gravier, St Adeline, Perdido et St James.
No 13—Six terrains faisant face à la rue Tchoupitoulas, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, La Course, Religieuses et Orange.
No 14—Trois maisons doubles, à un étage, faisant face à la rue des Religieuses, situées dans le même îlet que les terrains sous le No 13.
Propriétés dans la ville de Lafayette.
No 15—Le beau magasin d'entrepôt pour les tabacs, bâti en briques, sur le morceau de terre irrégulier borné par les rues Tchoupitoulas, des Nonnes et la Levée, dont une portion est dans les limites de la seconde Municipalité.
No 16—Un magasin en brique à trois étages, contigu au lot No 15.
No 17—Un terrain vacant, adjacent au magasin décrit sous le No 16.
No 18—Douze terrains dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Carroll et Laurent, près le bassin Gormley.
No 19—Trois terrains situés dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Carroll, St-André et Laurent.
No 20—Vingt quatre terrains sur la rive droite du fleuve, dans la ville de Macdonough, dans l'îlet borné par les rues Americus, Jefferson, Madison et Prevost.
Conditions de vente des propriétés désignées sous les Nos 1 à 20.
Pour les propriétés sous les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt, un quart comptant, et la balance à un, deux et trois ans, avec intérêt ajouté au prix d'adjudication, du jour de la vente jusqu'à l'échéance, au taux de six pour cent par an,
Pour les propriétés sous les Nos six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize et quatorze, un quart comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois, sans intérêt. Les billets pour tous les lots, depuis le No un jusqu'au No vingt inclusivement, seront pris sans endosseurs, et seront garantis par hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement, et dans le cas où ils ne seraient pas payés à leur échéance, ils porteront intérêt au taux de huit pour cent par an, du jour de leur maturité. Dans tous les cas le vendeur se réserve le droit de permettre que les billets restent en souffrance.
Propriétés situées dans la première municipalité, qui seront vendues à la Bourse St. Louis, le samedi, 20 février, à midi:
No 21—Neuf terrains situés dans l'îlet borné par les rues Franklin, Tremé, Toulouse, St. Louis, avec les bâtisses qui s'y trouvent.
No 22—Quatre terrains faisant face à la rue des Marais, dans l'îlet borné par les rues des Marais, St. Louis, Tremé et Toulouse.
No 23—Dix-sept terrains, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Toulouse, Marais et Villeré.
No 24—Deux terrains formant l'encoignure des rues St. Louis et Robertson, dans l'îlet borné par les rues Conti, Villeré, Robertson et St. Louis.
No 25—Deux terrains formant l'encoignure des rues Conti et Villeré, dans l'îlet borné par les rues Conti, Villeré, Robertson et Bienville.
No 26—Un terrain, dans le faubourg Pontchartrain, situé [illegible]
No 27—Un terrain, dans le faubourg Pontchartrain, avec la grande route St. Jean, [illegible] Troisième municipalité.
No 28—Une maison et son terrain situé à l'encoignure des rues des Français et Urquhart, et un terrain adjacent, dans l'îlet borné par les rues des Français, Champs Elysées, Urquhart et Girod.
No 29—Deux terrains, à l'encoignure des rues Bagatelle et Duel.
No 30—Un terrain formant l'encoignure des rues Enghien et Moreau, dans l'îlet borné par les rues Enghien, Moreau, Port et Victoire.
No. 31—Trois terrains situés dans l'îlet borné par les rues Moreau, Grands-Hommes, Desirée et Elmire, avec les bâtisses qui s'y trouvent.
Conditions de vente des propriétés foncières dans les première et troisième Municipalités.
Un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans, avec intérêt au taux de six pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et si les billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Le vendeur se réserve le droit de permettre que lesdits billets soient laissés en souffrance.
Conditions générales.
Les actes de vente desdites propriétés, situées en ville, seront passés pardevant Louis T. Caire, notaire, et les actes de vente des propriétés à Lafayette et Macdonoughville, seront passés pardevant E. R. Kinney, notaire à Lafayette. Lesdits actes de vente seront aux frais des acquéreurs.
Partout où se trouvent des bâtisses, l'acquéreur devra les faire assurer pour leur valeur et transférer la police au vendeur, pendant tout le temps que la propriété n'aura pas été entièrement payée.
L'agent comptant devra être déposé entre les mains du notaire, dans les quarante-huit heures qui suivront l'adjudication, et dans le cas où le vendeur l'exigera, les billets seront divisés en coupons.
La date de livraison des propriétés, ainsi que des baux auxquels quelques unes sont louées, et toute autre information nécessaire, seront données par les encanteurs au moment de la vente.
Le tout sera vendu, d'après les plans dressés par Louis Surgi, voyer de la première municipalité, et exposés dans les bureaux des encanteurs.
18jan

VENTES JUDICIAIRES.

Troisième district judiciaire. — Paroisse Jefferson
Succession de feu Lucien Labranche.
EN vertu d'un jugement rendu le 21 décembre 1846, par l'honorable cour du troisième district judiciaire dans l'affaire intitulée: "Romuald Labranche et autres contre Mathilde Labranche et autres, pour un partage." Je, soussigné, shérif de la paroisse St Charles, procéderai sur les lieux, le jeudi 4 de février 1847, à midi, à la vente publique des biens ci-après décrits, dont les trois quarts indivis appartiennent à la succession et le quart restant à Mme Mathilde Labranche, épouse de M. Edmond Fortier, qui consent à la vente, savoir:

Une habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse St-Charles, rive gauche du fleuve Mississipi, à environ 20 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, bornée du côté d'en haut par l'habitation de M. Jean-François Pizeros, et du côté d'en bas, par l'habitation de Kenner, frères; ladite habitation mesurant vingt-huit arpents et vingt toises de face au fleuve et s'étendant en profondeur jusqu'au lac Ponchartrain. Ensemble avec les bâtisses et constructions, consistant principalement en une maison de maître, cuisine, cabanes à nègres, sucrerie, purgerie, machine à vapeur, etc. Ensemble aussi avec les esclaves attachés à ladite habitation et ci-après nommés, savoir:
Adonis, nègre créole, âgé de 45 ans, sucrier, bon sujet.
Adam, nègre américain, âge de 36 ans, charretier, bouilleur.
Anthony, nègre américain, bon nègre de champ.
Aaron, nègre américain, de 40 ans, charretier, laboureur.
Anderson, nègre américain, de 42 ans, tonnelier, nègre de champ.
Asha, nègre américain, de 32 ans, bon nègre de champ.
Barlet nègre américain, de 32 ans.
Bob, nègre américain, âge de 50 ans, tonnelier.
Hater Bob, nègre américain âge de 29 ans, constitution faible, ingénieur, bon sujet.
Caldo, nègre américain, de 50 ans, bon nègre de champ.
Charles, nègre américain, de 45 ans, charretier et laboureur.
Deverich, nègre américain, de 43 ans, bon nègre de champ.
Edwin, nègre américain, de 40 ans, nègre de champ, s'étant absenté deux fois.
Frank, de 35 ans, nègre américain, bon à tout.
Big James, nègre américain, de 50 ans, nègre de champ, ayant une hernie.
Boston, de 38 ans, américain, borgne, ingénieur.
Chapman, nègre américain, de 39 ans, laboureur et charretier.
George Munford, nègre américain, constitution faible, âge de 28 ans.
Henry, nègre américain, de trente ans, ingénieur.
Humphreys, bon nègre de champ, américain, âgé de 32 ans.
Jacob, nègre de champ, américain, ayant un bras de 30 ans.
Big John, nègre américain de 50 ans, constitution faible.
John Cutchon, nègre de champ, américain, de 27 ans.
John Gordon, nègre américain, de 32 ans, ayant une plaie à la jambe.
Jerry, nègre de champ, américain, de 30 ans.
Joshua, nègre de champ, américain, de 40 ans, ayant un écoulement de sang.
Joe, bon nègre de champ, créole, de 36 ans.
Julius, nègre de champ, américain, de 40 ans, s'est absenté deux fois.
Langton, de 32 ans.
Lee, nègre américain, de 50 ans, charpentier, boiteux.
London, nègre de champ, américain, de 38 ans.
Manuel, nègre de champ, américain, de 46 ans, maladif.
Michael, bon nègre de champ, américain, de 32 ans.
Nathan, nègre de champ, américain de 39 ans, bon sujet.
Alford, nègre de champ, américain, borgne, âgé de 2? ans.
Ned, nègre américain, de 60 ans.
Nelson, nègre américain, de 34 ans, tonnelier, bon sujet.
Patrick, bon nègre de champ, américain, de 45 ans.
Paul, nègre de champ, de 46 ans.
Pierre, bon nègre de champ, créole, âge de 45 ans.
Robert, nègre de champ, boiteux, maladif, âge de 45 ans.
Big Sandy, nègre américain, de 40 ans, s'est absenté.
Salomon, nègre de champ, américain, de 25 ans, âge de 37 ans.
Latty Sandy, nègre de champ, américain, de 40 ans.
Stanney, américain, nègre de champ, de 40 ans.
Thorsten, nègre de champ, américain, de 30 ans.
Richmond, nègre américain, de 30 ans, cocher.
Peter, nègre américain, de 30 ans, bon cuisinier, il a eu deux attaques de folie.
Christophe, négrillon créole, de 16 ans.
Eugène, négrillon créole de 14 ans.
Gros, mulâtre créole, de 30 ans.
Jean Baptiste, nègre créole, domestique, de 24 ans.
Tom, nègre de champ, de 16 ans.
Denye, nègre créole, domestique, de 16 ans.
Petit James, américain, nègre de champ, de 22 ans.
Stephen, de 46 ans, bon à rien.
Alsey, américaine, négresse de champ, maladive, âgée de 46 ans et son enfant Washington, de 6 ans.
Canaide, négresse de champ, créole, de 23 ans, et son enfant Lain, de 2 ans.
Salinette, de 60 ans, garde malade, bon sujet, sujette aux rhumatismes.
Eddy, de 65 ans.
Long Henriette, négresse de champ, de 32 ans, et son enfant Richard de 2 ans.
Little Henriette, créole, bonne négresse de champ, de 17 ans.
Grande Laiza, négresse de champ, faible constitution, de 35 ans.
Sina, américaine, négresse de champ, de 40 ans, maladive.
Maria, américaine, de 38 ans, cuisinière, blanchisseuse.
Maria, américaine, négresse de champ, de 36 ans, et son enfant Françoise, de 18 mois.
Marie Jeanne, africaine, négresse de champ, de 55 ans.
Pelagie, créole, négresse de champ, de 29 ans, et ses trois enfants, Davis, de 5 ans, Lady de 3 ans et demi et Mimi de 2 ans et demi.
Sally, négresse de champ, américaine, maladive, âgée de 46 ans.
Sophie, négresse africaine, de 55 ans, bon sujet.
Ursule, négresse créole, de 55 ans, domestique, blanchisseuse et sage-femme.
Fanny, américaine, négresse de champ, de 35 ans, et ses trois enfants, Louisa de 12 ans, Nanette de 8 ans et Billy de 2 ans.
Marianne, américaine, négresse de champ, de 39 ans, et son enfant Françoise, de 8 ans.
Mary, américaine, de 45 ans, ayant un bras de moins, et ses deux enfans, Paul, de 10 ans et Marie de 8 ans.
Mathilda, négresse américaine, de 40 ans, couturière, domestique, et ses deux enfants, Nelson, de 10 ans et Adeline de 8 ans.
Etienne, négresse créole, de 48 ans, domestique, couturière, bon sujet.
Lucile, mulâtresse créole, de 30 ans, domestique, couturière, ayant les poumons attaqués, et ses trois enfants, Thérézine, de 6 ans, Jean Baptiste, de 4 ans et William de 6 mois.
Sarah, mulâtresse américaine, de 35 ans, domestique de maison, blanchisseuse, repasseuse.
Nancy, négresse américaine de 60 ans.
Laiza, négresse créole, de 17 ans, domestique de maison.
Victoire, de 15 ans, borgne.
Lévy, de 10 ans.
Jean Louis, orphelin de 7 ans.
Phrosine, de 12 ans.
TERMES ET CONDITIONS.
1o Un quart du prix d'adjudication, comptant.
2o L'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $13,451, due à M. William Brown, garantie par hypothèque sur les trois quarts indivis de la succession dans l'habitation et les esclaves ci-dessus et payable le 31 mars 1847.
3o Et la balance du prix d'adjudication, payable en quatre termes égaux, à un, deux, trois et quatre ans, en billets par coupons, endossés à satisfaction, assurés par privilège et hypothèque, et en cas de non paiement, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé en l'étude du recorder de la paroisse St-Charles, aux frais de l'acquéreur, et les billets seront faits payables à la Banque de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans.
Les effets mobiliers, chevaux, bestiaux, mulets, instruments aratoires, etc.
Conditions, comptant.
Paroisse St-Charles, le 28 décembre 1846.
N. ST-MARTIN.
6jan— Shérif de la paroisse St Charles

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman.
Une VACHE noire, ayant une grande tache blanche au front, le dessous du ventre blanc, marquée aux oreilles, sans aucune autre marque ni étampe apparentes.
Si d'ici au 30 janvier la dite vache n'est pas réclamée, elle sera vendue au lieu et heure accoutumé par R Kerrisson, encanteur.
20 jan—10 MICHEL DUREL, Gardien des épaves

EPAVES.
CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman:
Une mule baie brun, marques de harnais sur le corps, étampe sur la hanche sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Une vache rouge ou tigrée, les bouts des cornes sciés, quelques taches au-dessous du ventre, le bout de la queue blanc, marquée aux oreilles sans aucune autre marque ni étampes apparentes.
Si d'ici au 23 janvier les dits animaux ne sont point réclamés elles seront vendues au lieu et heure accoutumés, par R. Kerrisson encanteur.
14jan MICHEL DUREL, Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:
Un cheval gris blanc, le dos malade, sans aucun autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 23 janvier ledit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumés par R. Kerrisson, encanteur. MICHEL DUREL,
13 jan—10f Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman,
UN CHEVAL gris fer, quelques taches blanches sur le corps, les quatre jambes et le front blancs, étampé sur la hanche droite des lettres qui ressemblent Z J sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 23 janvier, le dit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumés par R. Kerrisson, encanteur. MICHEL DUREL,
11 jan—10 Gardien des épaves

EAU-DE-VIE ET ESPRITS FUNES.—30 barils première et quatrième preuve en débarquement du navire Louisa, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins.
7 jan

Vins de Bordeaux.
A VENDRE au débarquement du navire LE JOSEPH, capitaine Mreis, de Bordeaux:
50 barriques vin rouge de Bourgogne, 40 demi-barriques vin blanc, Haut Barsac, par
20 de.—10 f. J. JORDY, 10 rue Conti.

AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Succession de John Mitchel.
Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au 1 compte. Par ordre de la Cour.
21 jan— F M BERTIN, Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Mardi 5me jour de janvier 1847—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—Edward Gottheil vs des créanciers—No 93,662—Sur motion de Frédéric Buisson, avocat de feu Aimé Guillet, syndic des créanciers de l'insolvable, ayant notifié à la Cour que le dit A. Guillet était mort; il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable ait lieu le lundi 8me jour de février prochain, à 10 heures du matin, pardevant Théodore Guyol, notaire public, afin de délibérer et d'élire un syndic en remplacement de A. Guillet, décédé. (Extrait des minutes)
7janSfdje P. DESLANC, Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jean-Baptiste-Victor Jourdain a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu François Polyzène Peytavin décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour. TH. C. POOLE Greffier.
18jan

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—Succession de Joseph Fahrner—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la cour.
Wm. K. WANTON,
20 jan Député Greffier.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—JANVIER 1847.
SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	George, Adelaïde Mlle
André, Charles	Gondrand, Louis
B	Guillaume, Dlle
Benoit, J. Bte. dit Alfred	Gorju, Jean Gabriel
Beauce, Pierre Denis	J
Besson, Jean Baptiste	Jung, Christian
Bontemps, teinturier	L
Buns, François	Lagine, Jean
C	Lasset, Pierre
Chapus, Mme	Laguillon, Michel Frédéric
Courseaux, Alphonse	Lacroix, Eugène
D	M
Douat, Jean Marie	Magne, Guillaume
David, Théodore	Meyoeil, Jean
Dumont, Jacques et Isidore	Mongin, Etienne
Dumont, Octave	P
F	Pichot, François
Fayolle, Edouard	Prevot, Nicolas Pierre
Fortant, Jr. Louis Clovis	T
Fabrie,	Thoret,
G	Talbot, Adelaïde Mme
Gachassin, Pierre	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 12 jan

THS. H. LEWIS, J. BERMUDEZ.
LEWIS & BERMUDEZ,
AVOCATS,
Bureau No. 180, rue Royale.
6 oct—6m

CHARLES MAURIAN, JULES LAMBERT
MAURIAN & LAMBERT,
AVOCATS,
BUREAU NO. 154, RUE ROYALE.
19 oct—6m

CHAS. A. HARRIERE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres,
NOUVELLE ORLEANS
Importeur direct de marchandises françaises.
23 sept—

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
81, rue du Canal.
NOUVELLE ORLEANS. 17 nov

WM. H. SIMMONS,
Marchand-Commissionnaire,
44, RUE POYDRAS.

ACADEMIE DE DANSE
A la salle de la Société St-Charles, 29, rue St Charles.
M et Mme HAZARD, préviennent respectueusement les dames et les messieurs de la Nlle Orléans, qu'ils viennent d'arriver de Philadelphie et qu'ils ont ouvert une académie de danse dans la salle ci-dessus, où ils professeront aussi dans les familles et dans les pensionnats.
Mme Hazard donnera des leçons aux dames qui préféreront les recevoir chez elles.
En outre des danses et des valses ordinaires, ils démontreront les suivantes:
La valse redowa.
La valse mazurka.
Quadrilles mazurka.
Valse à 2 et à 3 temps
Quadrilles polka.
Valse ... de.
M. Hazard étant né à Paris et ayant eu l'avantage d'être en rapport avec les meilleurs professeurs de Paris et de Londres, peut donner à ces personnes qui voudront bien le patronner l'assurance que les danses ci-dessus, leur seront démontrées exactement, comme on les danse dans les meilleures sociétés d'Europe.
On pourra connaître les conditions, les heures de leçon et les références, en s'adressant à la salle de M. et de Mme Hazard, ou à leur domicile, 69, rue du Canal. 13 jan—40

TAPIS A BON MARCHE.
NOUS offrons en vente un grand assortiment de tapis, toile cirée, etc. à un très léger bénéfice sur le coût d'importation. Nos marchandises sont toutes achetées directement et du dernier genre. Nous appelons l'attention de toutes les personnes qui ont besoin de tapis à nos marchandises, et les achats à faire, pour du comptant, de très bons achats à faire.
Tapis Axminster ou de Turquie
do Velours de Wilton et à tapisserie,
do de Bruxelles, nouveau genre
do Impériaux triples, do
do Ingrains superfine.
do fins et communs
do coton et fil.
Toile cirée pour parquets de 3 à 20 pieds
Nattes 4/4, 5/4 & 6/4.
Tapis à dessins et unis, tapisseries, stores, toile à drap, couvertures, dessus de table, marchandises se chez tapissiers, &c.
DAMERON, THOMPSON & Co.
19jan No. 30, rue de Chartres et 27, Douane

L'E soussigné désirant de clore ses ventes aussitôt que possible, son grand stock de MARCHANDISES DE FANTAISIE et de MODISTES, est déterminé à réduire ses prix tels qu'ils pourront satisfaire les acheteurs, lesquels sont priés de venir examiner ces marchandises, ils pourront se convaincre qu'il y aura avantage pour eux.
Habillemens en cachemire riche, mousseline de laine, soierie, satin broché, mousseline, tarlatane, et dentelle brodée, en châles de cachemire, en laine et mérinos, manteaux brodés et en mérinos, pèlerines et visites, rubans, fleurs, dentelles et broderies, gants, bas et articles de fantaisie, bonnets pour dames, des nouvelles et fillettes, en tout genres, corsets, parasols et ombrelles, ridicules, bourses et ornemens de tête, peignes d'un nouveau style, colliers et bracelets, etc. etc.
Les marchands et détaillans de la campagne trouveront qu'il est de leur intérêt de venir examiner ces marchandises. D F WAYMOUTH,
12 jan 57 rue du Canal

MADAME CHILDS, encouragée par ses premiers succès dans l'enseignement, se propose d'enseigner l'ANGLAIS, et s'adresse plus particulièrement aux personnes de l'ancienne population et aux étrangers qui ne possèdent pas une langue devenue indispensable dans les affaires et dans la société. Nos hommes de lettres, et en général les personnes adonnées à l'instruction, s'accordent à reconnaître le talent avec lequel Mme CHILDS a professé soit dans les écoles publiques, soit dans les institutions particulières de cette ville, et procureront toutes les recommandations désirables.
Mme CHILDS donnera indifféremment ses leçons chez elle, ou au domicile de ses élèves.
S'adresser rue Royale, No 105, entre Conti et St Louis.
RECOMMANDATIONS
Wm. Freret, Pierre Soulé,
D. Mercier, Armand Pitié,
Le. Eyma, F. Buisson.
10 nov—3m

HOTEL D'ORLEANS.
Rue de Chartres, 131, entre St Louis et Toulouse, ATR. GEORGES a l'honneur de prévenir Messieurs les habitans et le public en général, qu'elle tient toujours ledit Etablissement, qui vient d'être entièrement remis à neuf, et que l'on trouvera, comme par le passé, comfort et propreté, aux prix les plus modérés.
On pourra se procurer des appartemens, pension comprise depuis $1, $1 25 et $1 50 par jour, et au mois depuis $25 jusqu'à $35. Elle prend des pensionnaires pour le déjeûner et le dîner, ou le dîner seulement, et fait servir en ville. 5 nov—3m

J. FEYTEL,
ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI,
A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir d'Angleterre et de France, un superbe assortiment de Montres et Pendules qu'il vendra à des prix très modérés; tous ces articles ont été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière; il a également reçu une grande variété de Bijouterie comprenant une infinité d'objets pour dames, ainsi qu'un beau choix d'articles de fantaisie convenables pour cadeaux du nouvel an.
16dec—2m

B. BROWER & Co.
No 17, rue du Camp, et 84, rue Commune,
FAYENCE & PORCELAINE,
EN GROS:
ARTICLES D'AMEUBLEMENT
DE MAISON.—En détail.
ARGENTERIE, PLAQUÉS, FERBLANTERIE et OBJETS EN BOIS, &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes. 1 oct

DUFFAU,
A l'honneur d'informer le public qu'il tient
UNE ECURIE,
RUE BOURBON No. 149,
Ancien établissement de M. Brana, où il prendra en pension des chevaux et des voitures en remise; et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux.
M. DUFFAU continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourbon, No 149. 25 aout—1au

GRAISSE—103 barils lère qualité, 11 barils do en débarquement du vapeur Music No 2 de St Louis, à vendre par D LANATA,
17 dec 9 et 10 rue Jefferson

RAISINS VERT DE MALAGA.—100 barillets en magasin et à vendre par LOREILHE & Co.
14 jan Encoignure Royale et Douane.

TRUFFES DU PERIGORD, de la nouvelle récolte.—200 demi boîtes reçues par les navires Austerlitz et à vendre par LOREILHE & Co.
14jan Encoignure Royale et Douane.

CERISES A L'EAU-DE-VIE.—300 caisses jus clair de la marque de André Montolay, à vendre par LOREILHE & Co,
14jan Encoignure Royale et Douane.

VINS EN CAISSES—1000 caisses de différentes qualités, à vendre par LOREILHE & Co.
14jan Encoignure Royale et Douane.

BOUCHONS.—300,000 bouchons de diverses qualités à vendre par LOREILHE & Co
14jan Encoignure Royale et Douane.

BOUTEILLES VIDES.—30 paniers de 20 onces à vendre par LOREILHE & Co.
14jan Encoignure Royale et Douane.

HUILE D'OLIVE.—150 paniers de Marseille à vendre par LOREILHE & Co.
14jan Encoignure Royale et Douane.

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Alsop, de Bordeaux:
300 caisses de 12 bouteilles vin rouge, St Julien.
30 caisses cerises à l'eau de vie,
30 do prunes à l'eau de vie,
[illegible] do
30 caisses (de 12 [illegible]) pruneaux,
25 caisses de 12 bouteilles absynthe.
7 dec VOR. MAIGNAN, 87, St. Louis

VENTES JUDICIAIRES.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17[illegible]—[illegible] Sterne et Gage vs. Edward P. Parker.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Mardi 23 février 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la présente affaire, savoir:
Un certain lot de terre, désigné sous le No 105, situé dans la seconde municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 25 pieds de face au débarcadère de la Mobile (Mobile Landing), entre le Cours des Tritons et la rue Julie, et vingt-cinq pieds plus ou moins de largeur sur 105 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 107 et 114 pieds 11 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 103, le tout mesure anglaise.
Ensemble avec toutes les améliorations, droits privilèges et servitudes y attachés et qui y appartiennent. Le tout d'après un plan dressé par R. Delafield, arpenteur de la compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, en mars 1831, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public.
Conditions:—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
21jan Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire de la succession de Jean Jacques Chaué, décédé. Vente d'immeubles.
Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 269—Marguerite Eleonore Emma Verdereau vs Raymond Verdereau et al, pour un partage—En vertu d'un ordre de vente pour un partage, daté du 19 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi vingt-trois février 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, et à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:
1o. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé dans la Municipalité No 1, de cette ville, rue St-Philippe, mesurant 30 pieds de face à la dite rue St-Philippe, sur 85 pieds de profondeur, mesure française. La dite propriété est louée à bail à $840 par an, le dit bail expirant le premier novembre 1847, et le locataire actuel Ate. Broué, est désireux de renouveler son bail, de deux à trois ans de plus, à partir de l'époque de son expiration, aux mêmes conditions, c'est à dire à raison de $70 par mois.
2o. Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé dans la Municipalité No 1, de cette ville, rue St-Philippe, à l'encoignure de la rue de la Levée, vis à vis la Halle, et mesurant 33 pieds, plus ou moins de face, sur 93 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française. La dite propriété est louée à bail à raison de $1,600 par an à M. Joachim Vinsca, le dit bail ayant à courir jusqu'au premier novembre 1848.
Conditions: Un quart comptant et la balance à un crédit de six, douze et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction, avec intérêt à huit pour cent l'an, à partir de leurs échéances, en cas de non paiement, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. JOHN L. LEWIS.
21 jan—3e30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu J. A. Bourgerol, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu de deux ordres de vente datés 12 et 15 décembre 1846, et à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai jeudi le 21 janvier 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir
Deux lots de terre situés dans la paroisse Livingston, en cet Etat, près "Uncle Sam", sur la rivière Tangipaho et désignés sous les numéros Un et Deux sur un plan dressé par Pilié et annexé à l'inventaire fait par Jacob Randolph, Recorder de la dite paroisse Livingston.
Le lot No Un mesure 1080 pieds de face à l'avenue F—, sur une profondeur de 3702 pieds du point B au point A dudit plan et de 3913 pieds du point D au point C, sur la ligne faisant face à l'une des limites du lot No Deux ci après décrit.
Et le lot No Deux faisant face à l'Avenue Forstall, mesure 165 pieds de largeur, entre deux lignes parallèles, sur une profondeur du point E au point C, de 3222 pieds et de 3922 pieds du point G au point F.
Et le même jour, à la même heure et audit lieu, je procéderai à la vente et adjudication de la propriété ci-après décrite et à la folle enchère de Jean Baptiste Mollinard, savoir
Un lot de terre désigné sous le numéro Douze de l'îlet numéro Trois, d'après un plan dressé par le voyer de la municipalité No. un, le 24 décembre 1836, et mesurant, le dit lot, vingt huit pieds de face à la rue du Quartier, quatre vingt-dix huit pieds sept pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro treize, et quatre vingt dix huit pieds sept pouces et quatre lignes sur le lot numéro onze.
Conditions.—Pour la propriété sise dans la paroisse Livingston, un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque—et pour la propriété sise dans la paroisse d'Orléans, un tiers payable comptant et la balance à six et douze mois de crédit, à compter du 19 juin dernier en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, en cas de non-paiement à échéance.
Les actes de vente devront être passés par Théodore Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
1e dec—3e30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

DEUXIEME Cour de district de la Nouvelle-Orléans, No 42—B L C Wailes, gardien, vs Stephen Franklin—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable deuxième cour de district de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 21 janvier 1847, à 4 heures de l'après-midi, sur les lieux, rue Gravier, entre celles du Camp et des Magasins, à l'adjudication de—
Un lot de meubles et 2 coffres forts, etc., saisis dans ladite affaire.
Conditions, comptant.
JOHN L. LEWIS.
7jan—3fen10j Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No. 201—McClure & Saunders vs Mde. T. Pillman & al—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi, 22 janvier 1847, à 10 heures du matin, sur les lieux au magasin, rue de Chartres No. 61, à l'adjudication du fonds du dit magasin, consistant en chapeaux de soie et de paille pour femme, ombrelles de différentes couleurs, gants, shalls, voiles, dentelles, mouchoirs, cache-nez, colerettes, étoffes, franges, fleurs artificielles, passementerie, plumes, bonnets, boîtes de tête, gants bleus, mitaines, garnitures, rubans assortis et d'autres articles trop nombreux à énumérer.
Les meubles, vitrines, comptoirs et étagères du magasin.
Aussi le bail du dit magasin.
Conditions.—Comptant.
JOHN L. LEWIS.
an12—3f en 10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTE
Par le Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No. 24,719.—Ci-devant Cour du premier District Judiciaire. Les héritiers de Nancy Brown vs. les héritiers de James Brown.
En vertu d'un ordre de vente, daté du 22 décembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 27 janvier 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur de la propriété foncière ci-après décrite, savoir
Un certain lot de terre, situé dans le carré de cette ville, à l'encoignure des rues Bourgogne et de la Douane, ayant quatre vingt-un pieds, de face à la première rue, sur soixante-neuf pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur et face à la seconde, entre lignes parallèles et quatre vingt un pieds de largeur dans le fond, le tout mesure américaine, borné des côtés par les propriétés, aujourd'hui ou ci-devant, appartenant à Kent de la Rue, un croquis duquel lot sera exhibé le jour de la vente, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent sur ledit lot de terre.
Conditions: Un quart payable comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit en billets négociables et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et en cas de non paiement à échéance, les dits billets porteront intérêt à huit pour cent par an à partir de leurs échéances jusqu'à parfait paiement. JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans
dec. 24—3 f. en 30j.

O. TALAMON, rue de Chartres, No. 44;
REÇOIT par les navires Francis Depau et J N Cooper du Havre:
4 caisses mérinos noir double chaîne.
6 do coutil nouveau pour pantalons
2 do broderies polka.
1 do peignes en buffle
1 do miroirs français.
1 do agrafes en tres grandes boîtes 30d

L.-H. RICHARD.
IMPORTEUR, No 33, rue de la Douane, au 1er.
REÇOIT par les navires *Francis Depau*, *L. M. Cooper* et *Tallahassee*, et offre à vendre en gros, les marchandises suivantes, à des prix très modérés.
6 caisses mérinos, double chaîne, noir et couleur.
12 do coutils nouveautés.
10 do do blancs.
8 do Baréges et Balzorines soie et laine
6 do jaconnats.
4 do Balzorines coton Dolfus Mieg
1 do Gros oder Roman.
1 do Ombrelles nouvelles.
2 do Cotonnades bleues unies.
2 do Mousseline suisse.
3 do Madras et mouchoirs.
8 do Chemises françaises.
28 dec

A VENDRE en débarquement du navire OCEANA, capitaine Stephenson, venant de Bordeaux:
40 barriques bon vin rouge,
100 barils vin blanc Haut Sauterne,
500 caisses vin rouge, étiquettes et capsules.
20 1/2 pipes eau de vie. POUGET FILS,
16 jan 147 rue Royale, entre Toulouse et St. Louis.

BRINS.—35 caisses de brins coton, de 8/4 pour moustiquaires, à vendre par
J. B. BLACHE,
13jan 29, rue Conti.

EPICES.—300 paquets clous de girofles, casses, poivre noir de Sumatra, gingembre en racine à vendre par ROBERTS & HALL,
13jan 75, rue Magasins.

CHANDELLES.—200 boîtes blanc de baleine assorties à vendre par
ROBERTS & HALL,
13jan 75, rue Magasins.

A VENDRE par le soussigné—100 barriques vin de Bergasse, 50 do Besfort do, 50 do Ansebly fils; 100 caisses salaisons, 20 do savon français. DOMINIQUE LANATA,
12 jan 9 et 10, rue Jefferson.

BOIS DE TEINTURE—15 tonneaux bois de Campêche, à vendre à bas prix par
DOMINIQUE LANATA,
12 jan 9 et 10, rue Jefferson.

DAMEJEANNES françaises de 5 gallons—1800 en débarquement du navire Arkansas du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE,
12jan 103, rue Royale.

FROMAGE DE GRUYERE—94 meules en débarquement du navire Prentice, du Havre, à vendre par N DUDOUYT,
12 jan 13 Toulouse

CHAPEAUX et Casquettes cirés—10 caisses, à vendre par FROST & Co,
12 jan 10 rue des Magasins

CHAUSSETTES EN LAINE—400 douzaines fortes chaussettes tricotées, à vendre par
13 jan FROST & Co, 10 Magasins

CENT balles toile à drap écrue 4/4, unies en paquets très-serrés & convenables aux marchés mexicains, à vendre par De FOREST & Co.
13jan 20, Douane.

TOILE à drap écrue 4/4. Lawrence C. Amoskeag A. & C., à vendre par De FOREST & Co,
13jan 20, Douane.

TOILE à drap blanchie, G F C—A—G F C—M—& Cabot—C— à vendre par
De FOREST & Co,
13 jan 20, Douane.

JAMBONS—4 barriques et 2 barils à vendre par
W H SIMMONS,
13jan 44, Poydras.

LANGUES DE BŒUF FUMEES.—2 barils à vendre par W H SIMMONS,

CAFE.—211 sacs Havane, en débarquement du navire Miss Desmon, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
13jan 26, Vieille Levée.

AMANDES AMERES.—300 caisses en magasin et à vendre par I. CANTIN,
13jan 42, Gravier.

CHANGE sur Paris, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
11jan 17 & 19, rue St Louis

TEREBENTINE—[illegible] barils [illegible] à vendre par P. CUSACHS.

SERRURES FRANÇAISES ASSORTIES, à vendre par LEOPOLD JEANNET,

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.—Succession de Antonio Argote de Villalobos, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 12 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai vendredi 19 février 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, savoir
1o Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Royale, Condé, St. Philippe et des Ursulines, mesurant, au pied français, 27 pieds plus ou moins de face à la rue Royale sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles borné à droite par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Marguerite Montegut, et à gauche par la propriété, dont suit la description, appartenant à la susdite succession.
Ensemble avec les bâtisses construites sur ledit lot de terre, consistant en une maison en briques à trois étages et cuisines en briques.
2o Un autre lot de terre contigu à celui précédemment décrit, du côté de la rue St. Philippe, ayant 29 pieds plus ou moins de face à la rue Royale, sur 101 pieds de profondeur, plus ou moins.
Ensemble avec les bâtisses qui y sont construites consistant en une maison en briques à deux étages et cuisine en briques à un étage.
Ensemble aussi cent actions de $100 chaque, du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, ainsi qu'il appert de l'acte au rapport de Théodore Seghers, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 août 1831. Le montant emprunté sur ces actions se trouve payé.
3o Un autre lot de terre, situé en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, formant l'angle des rues St Pierre et Bourbon, et mesurant 60 pieds de face à la rue St Pierre, et 60 pieds de profondeur et face à la rue Bourbon; ensemble avec les bâtisses en briques à étages qui existent dessus.
Conditions: Un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et en cas de non paiement à échéance les dits billets porteront intérêt, à raison de huit pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par Adolphe Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
18j—tous les j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 11—Vente à l'effet d'opérer un partage du produit des biens du tuteur entre les enfans mineurs et majeurs—Guy Dreux vs Didier Dreux.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai jeudi, le 28 janvier 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété foncière et des esclaves ci-après décrits situés dans la dite affaire, savoir
1o. UN LOT DE TERRE désigné par le numéro Trente-deux, de l'îlet borné par les rues Toulouse, Bourbon, St-Louis et Royale, et mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon sur une profondeur de cent dix-sept pieds, ensemble avec la maison en briques à étage, cuisines etc qui existent dessus.
La dite propriété est bornée du côté de la rue Royale, par la propriété appartenant à l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, du côté de la rue Bourbon par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Vve Urain Duret et dans la profondeur par la propriété ci-devant appartenant à O. de Armas, et aujourd'hui à Prosper Trouard.
Aussi—Cent quinze actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.
2o. Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues de la Levée, Conti, Chartres et Bienville, mesurant vingt-un pieds trois pouces six lignes et demie de face à la rue de la Levée, sur cent quatre vingt six pieds de profondeur, mesure anglaise, ensemble le magasin en briques et à 4 étages faisant face à la rue, et un arrière magasin également à 4 étages dans la cour, sur ledit lot. Cette propriété est bornée du côté de la rue Bienville, par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à J. J. P. Mercier et du côté de la rue Conti par celle de Célestin de Fontaine.
3o. Un demi-terrain situé dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, des Remparts, Bourgogne et St Anne, mesurant vingt pieds de face à la rue d'Orléans sur soixante-quinze pieds de profondeur ou environ.
Ensemble avec la maison en briques et à étage avec mansarde, cuisine, etc. sur ledit demi-terrain. Cette propriété est bornée du côté de la rue Bourgogne, par la propriété appartenant à Joseph Mendoza, du côté de la rue des Remparts, par la propriété de Charles Victor Foulon, et sur la ligne du fond, par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Mimi Volant.
4o. AUGUSTINE, négresse, âgée d'environ cinquante ans, 5o. BILLY, griffonne âgée d'environ trente-deux ans, 6o. LUCY ANNE, mulâtresse, âgée d'environ treize ans, 7o. JAMES, mulâtre, âgé d'environ vingt deux ans.
CONDITIONS—Un quart comptant, et la balance payable à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque et portant intérêt au taux de huit pour cent par l'an de leurs échéances jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par Théodore Guyol, notaire public aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS.
Shérif de la paroisse d'Orléans.
25 déc—33 j de s

VENTE PAR LE SHERIF DE LA PAROISSE D'ORLEANS.
A L'EFFET D'OPÉRER UN PARTAGE.
EN vertu de deux ordres lancés par l'honorable ci-devant Cour du District du 1er District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, datés 6 janvier et 23 avril 1846, et aussi en vertu d'un ordre lancé par l'hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et daté du 5 janvier 1847, dans l'affaire d'Edouard Martin vs. Victor Martin & al, pour un partage, No. 24,433, je procéderai le lundi, 8 février 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière, des actions de banque et esclave ci-après, savoir:
1o. Un terrain No 1, avec les améliorations, situé rue St Philippe entre les rues Royale et Bourbon, mesurant 28 pieds 10 pouces de face à la rue St. Philippe, 62 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du côté Sud, 60 pieds 1 1/2 pouces sur la ligne du côté Nord qui le sépare du lot No 2, et 28 pieds 6 pouces sur la ligne du fond, touchant au No 4, le tout mesure américaine.
Il y a sur ce terrain, une maison en briques à deux étages et grenier, couverte en tuiles, avec cuisine aussi en briques et à deux étages, water works, &c. Il repose sur cette propriété 25 actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui seront vendues ensemble avec la propriété.
L'acquéreur assumera envers la Banque aux termes et conditions de la Charte de la dite Banque, un prêt d'une somme de $1,098 80, dont l'échéance arrive le 1er mai 1847.
2o. Un terrain, No 2, contigu au précédent, avec les améliorations, situé rue St Philippe entre les rues Royale et Bourbon, mesurant 26 pieds de face à la rue St. Philippe, 62 pieds 4 1/2 pouces sur la ligne qui le sépare du No 1, 62 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 3, et 26 pieds sur la ligne qui le sépare du No 4, le tout mesure américaine.
Les améliorations sur ce terrain sont semblables à celles du No 1, et aussi avec 25 actions de la Banque des Citoyens, un prêt de $1098 80 et vendu avec les charges et mêmes conditions.
3o. Un terrain, No 3 avec les améliorations, situé à l'encoignure des rues St Philippe et Bourbon, mesurant 26 pieds 11 pouces face à la rue St Philippe, 62 pieds neuf pouces face à la rue Bourbon, 62 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du No 2, 25 pieds 11 pouces sur la ligne qui le sépare du No 4.
Il y a sur ce terrain une maison basse, briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, une cuisine en briques à deux étages, water works, &c.
Il repose sur cette propriété, 100 actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui seront vendues ensemble avec la propriété.
L'acquéreur assumera envers la Banque aux termes et conditions de la charte de la dite Banque, un prêt de $1156 52, dont l'échéance arrive le 1er mai 1847.
4o. Un terrain, No 4, contigu au précédent avec les améliorations, situé rue Bourbon, entre les rues Dumaine et St. Philippe, mesurant 23 pieds 4 lignes face à la rue Bourbon, 101 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du côté du Nord et 100 pieds 6 pouces 6 lignes du côté du Sud rentrant de 2 pieds à la profondeur de 36 pieds 8 pouces, et mesure 21 pieds sur la ligne du fonds, mesure américaine.
Il y a sur ce terrain une maison en briques à deux étages couverte en ardoises, cuisine à deux étages aussi en briques, water works, cuve &c.
Il repose sur cette propriété 125 actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui seront vendues ensemble avec la propriété.
L'acquéreur assumera envers la Banque, aux termes et conditions de ladite Banque, le paiement d'un prêt de $1445 78, dont l'échéance arrive le 1er mai 1847.
5o. Un terrain avec les améliorations, situé rue Royale, entre les rues St Pierre et Orléans, mesurant 36 pieds 5 pouces face à la rue Royale, 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur, entre lignes parallèles.
Il y a sur ce terrain une maison en briques à deux étages et demie, formant deux locations distinctes. Le rez-de-chaussée consiste en, un magasin, arrière-magasin, cabinet, cour, cuisine, chambre à domestiques, aussi en briques, water works, etc., avec un corridor en particulier. L'autre partie de la maison consiste au premier étage en cinq chambres, cabinets et dépense et l'attique en trois chambres et un cabinet, une batture au fond de la cour à trois étages et en briques, et couverte en tuiles, le premier consiste en une cuisine, chambre à repasser, et écurie, et les deux autres étages de six chambres, water works, cuve, puits etc. etc.
Il repose sur cette propriété 222 actions de la banque de l'Union de la Louisiane, qui seront vendues ensemble avec la propriété. L'acquéreur assumera envers la banque, aux termes et conditions de la charte, le paiement d'un prêt de $3420 dont l'échéance arrive le 1er Novembre 1847.
6o. Un terrain avec les améliorations, situé rue Bourbon, entre les rues Toulouse et St. Pierre, mesurant 31 pieds 11 pouces et demi de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 9 pouces et demi de profondeur entre lignes parallèles.
Il y a sur ce terrain une maison basse briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, composée de quatre chambres et galerie, dans la cour, une cuisine et chambres à domestiques, une cour briquetée, cave etc. etc.
Il repose sur cette propriété quarante huit actions de la Banque de l'Union de la Louisiane qui seront vendues ensemble avec la propriété. L'acquéreur assumera envers la Banque aux termes et conditions de la charte, le paiement d'un prêt de $729, dont la première échéance arrive le 1er novembre, 1847.
7o. Vingt-deux actions de $100 chaque du fonds capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane, payées en plein.
8o. Quinze actions de la Compagnie d'Assurance Maritime et du Feu, de l'Etat de la Louisiane, en liquidation, de $100 chaque, sur lesquelles deux cinquièmes sont payés.
9o. Un mulâtre nommé LOUIS ou Bonnette, âgé d'environ 18 ans, un peu ferblantier.
TERMES ET CONDITIONS.
Les acquéreurs des propriétés foncières devront assumer envers les Banques le montant des prêts sur les actions qui leur sont dûs, et le reste du prix sera payable, un quart comptant, et la balance à un crédit de six, douze, et dix-huit, et vingt-quatre mois avec hypothèque spéciale. Les billets seront divisés en coupons à la convenance des dits vendeurs.
Les actions de la Banque de l'Etat et de la Compagnie d'Assurances seront vendues au comptant; et l'esclave un tiers comptant, et la balance à six et douze mois, avec hypothèque spéciale.
Les actes de vente, transfert, et mise en possession seront aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6jan—3fen30j

Succession de feue Joséphine Frankline Fleytas, f. dec. 1. décédée.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 5 janvier 1847 et à moi adressé par l'honorable deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le Lundi 25 Janvier 1847, à midi, pour le compte de ladite succession.
Un lot de terre situé au faubourg Tremé de cette ville, ayant trente-deux pieds plus ou moins de face au chemin du Bayou St. Jean, entre les rues Robertson et Claiborne sur cent soixante pieds plus ou moins de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et constructions, circonstances et dépendances, tel que le tout se poursuit et comporte, sans aucune exception ni réserve.
Conditions: Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond ou obligation portant intérêt à raison de cinq pour 100 l'an de sa date jusqu'à parfait paiement, avec sécurité hypothécaire et solvable à la satisfaction du Juge et de l'administrateur de la succession et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.
L'acte de vente sera passé par A. D. Dorincourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS.
7 jan—3fen 13 Shérif de la Paroisse d'Orléans

THE FRAIS—1200 paquets vert et noir Impérial, poudre à canon, Young Hyson, Souchong et Pouchong, en caisses et demi caisses, toutes de poids, différents, à vendre par
7 jan ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

VENTES DE CE JOUR.

TABAC! TABAC!
PAR SYKES & GAY,
A. DEVALL, Encanteur.
IL sera vendu ce jour, jeudi, 21 courant, à onze heures, en l'encan A. M. No. 75, rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra [illegible]
27 boucauts de tabac de Virginie de choix, des marques suivantes:
Seth Hayes, superieur extra fin,
Robert Melcon 30 do
James Thomas Jr. 30 do
Débarqués [illegible] à bord de la barque Bachelor, venant de Richmond 21 jan—1

Vente ordonnée par les Gardiens du Port.
PAR N. VIGNE, No. 84, rue de Chartres.
IL sera vendu jeudi, vingt-un janvier 1847, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra
1 caisse cotonnade française
1 do barège
1 do chapeaux paille d'Italie, marquées L H R, et endommagés à bord du navire Amazon, capitaine Mary, venant du Havre. 18 jan—3

PAR J B BLACHE & Co, Encanteurs
JEUDI, 21 du courant, il sera vendu, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Dauphine et St. Philippe, pour clore une société.
Un fonds de Cabaret bien achalandé.
Conditions à la vente. 19 jan—3

VENTES A L'ENCAN.

PAR Wm BERGER.
VENTE SANS RÉSERVE D'UN SUPERBE TERRAIN DANS LA RUE DE L'ESPLANADE.
IL sera vendu samedi, 23 janvier 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
Un lot de terre ayant 44 pieds, 7 pouces 6 lignes de face sur la rue de l'Esplanade, entre Remparts et Claiborne sur 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur [illegible] propriété de M. Marcombe, 132 pieds 7 pouces sur la ligne touchant la propriété de M. Goullon, et 44 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond. Ce lot de terre est à 11 pieds de l'encoignure Claiborne, parfaitement entouré, et dans un des plus beaux quartiers du faubourg Tremé.
Conditions—[illegible] comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 21jan—1

Quincaillerie & Grocerie.
PAR J B BLACHE & CO, Encanteurs
VENDREDI, 22 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, No 39, rue de la Vieille Levée, pour clore un fond de magasin.
Un grand Assortiment de Quincaillerie
62 caisses chandelles,
13 sacs café
75 pipes et barils liqueur du pays.
100 barils à mélasse etc. 21 jan—1

PAR SYKES & GADE,
A. DEVALL, Encanteur
Marchandises sèches de modes
VENDREDI 22 courant, à 10 heures et demie à leur magasin d'encan No 75 rue des Magasins, sans réserve:
20 colis de marchandises fraîches, venant d'être débarquées, et consistant principalement en
Toile à draps et à chemises, écrue et blanche, Jeans croisé, Denims rayés, Mousseline, Cotonnades, Etoffes à pantalon, couleur nègre et foncée, Indiennes, Mouchoirs Longs à tabac, Batiste, Couvertures, Mouchoirs en soie et en coton, Shalls, Bas de soie et coton, &c. &c.
Aussi—30 caisses bottes, brodequins et souliers.
Conditions—Comptant. 21jan 3

Vente positive de terrains de valeur
dans la 1re et 3me municipalités
PAR ANTHONY FERNANDEZ
SAMEDI prochain, 23 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera POSITIVEMENT VENDU sans réserve les terrains suivants
[illegible] terrains formant par les rues Claiborne, Derbigny et Bienville, mesurant chacun 25 pieds de face sur la rue Derbigny, sur une profondeur de 127 pieds [illegible] lignes, entre lignes parallèles [illegible] Nos 20, 21 et 22 [illegible]
[illegible] 4 lots de terre [illegible] entre les rues Claiborne, Derbigny, St. Louis et Conti, encoignure Carondelet; mesurant chacun [illegible] Nos 13 et 14, 25 pieds de face sur la rue Claiborne, sur 127 pieds de profondeur, et les Nos [illegible] 25 pieds de face à la rue Derbigny, sur 127 pieds, [illegible] 6 lignes de profondeur les dits lots [illegible] l'îlet No 45.
3o—5 lots de terre formant l'encoignure des rues Bourgogne et du Canal [illegible] par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 d'après un plan [illegible] en date du 24 décembre 1841. Les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent 30 pieds de face à la rue du Canal, sur 100 pieds de profondeur. Le No 5 [illegible] sur 37 pieds [illegible] à la rue du Canal [illegible] sépare du lot No 4, [illegible] 106 pieds 5 pouces 4 lignes et 60 pieds 7 pouces 6 lignes dans le fond.
4o—4 lots de terre désignés par les Nos 5, 6, 7 et 8, d'après un plan de Coster, en date du 15 mai 1845, et mesurant chacun les Nos 5 et 6, 32 pieds 3 pouces de face à la rue Rampart sur une profondeur de 120 pieds [illegible] les Nos 7 et 8 [illegible] l'Esplanade et s'y [illegible] Villeré.
5o—Deux lots de terre désignés [illegible] 9 et 10, de l'îlet [illegible] d'après le plan, [illegible] est exposé à la Bourse.
6o—4 lots de terre de l'îlet 15, renfermant les rues [illegible] Urquhart et Moreau. Les Nos 20, 21, 22 [illegible] 23 pieds 2 pouces de face [illegible] Urquhart [illegible] Le No 23, [illegible] face à la rue [illegible] sur 100 pieds [illegible] 26 pieds [illegible] Le No 24 mesure 29 pieds [illegible] Port sur 121 pieds [illegible]
Le tout d'après un plan [illegible] exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à [illegible] endossement, à 6 et 12 mois de crédit, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, [illegible] intérêt [illegible] payés à leur échéance.
Actes de vente par [illegible], par P. E. Laresche, notaire public. 29 jan

PAR J. B. BLACHE, Encanteurs
IL sera vendu samedi 23 janvier courant à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis,
1o Un lot de terre situé rue Congrès, faubourg Washington, dans l'îlet No 11 compris entre les rues Craps, Congrès, Amour et la Levée, [illegible] 2 pieds de face à la rue Congrès, sur 26 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur, ensemble avec une maison briquetée entre poteaux, ayant deux chambres avec cheminées une galerie, un cabinet, une cuisine, &c. &c.
2o Un autre lot de terre joint au terrain ci-dessus [illegible] 29 pieds 10 pouces de face à la rue Congrès [illegible] de profondeur. Ensemble avec les bâtisses d'une maison qui existent dessus [illegible] pour tout les deux sont loués [illegible] St Denis, [illegible] faubourg [illegible] formant [illegible] Amour, et mesurant 45 pieds de [illegible]
3o Un lot de terre situé [illegible] Trastour et [illegible] notaire public, en date du 19 mars 1836. Lequel lot mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue [illegible] sur 124 pieds 5 pouces de profondeur, [illegible]
Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque, jusqu'à parfait paiement, et s'ils ne sont pas payés à échéance les porteront intérêt à raison de 8 00 par an, avec [illegible] clause pénale, seulement.
Actes de vente pardevant Théodore Guyol, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1rjan

PAR P. E. TRICOU, Encanteur.
EN vertu d'une résolution du Conseil, en date du 30 novembre 1846, il sera vendu à l'encan, mardi, 26 janvier, à 4 heures, sous la surveillance du Comité des Améliorations, au dépôt de la Municipalité No Un, encoignure Orléans et Claiborne.
Le contenu d'un atelier de forgeron, et plusieurs lots de vieux fer, cuivre, fonte, des ancres, une pompe à incendie, &c. &c.
Aussi—Mercredi, 27 janvier, à 4 heures et demie seront vendues trois bancs ou tables qui se trouvent sur la Levée, une au bout de la rue Ste Anne, et les deux autres au pied de la rue de l'Hôpital.—Conditions comptant.
16j AB CROSSMAN, Maire,

MORCEAU DE TERRE SUR LE FLEUVE MISSISSIPI.
SUCCESSION DE GEO. ASBRIDGE.
PAR BEARD, CALHOUN & Co
SAMEDI, 30 janvier courant, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu sans réserve, pour clore la succession de feu George Asbridge:
Un morceau de terre, situé dans la paroisse de Plaquemine, de 160 acres et une fraction de superficie, dans le township 16 Range [illegible] Mississipi District, Sud-Est de la Louisiane, faisant face au fleuve Mississipi.
Conditions—Un tiers comptant, la balance en un an de crédit, pour billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant A. Chiapella notaire aux frais de l'acquéreur. 19jan.

PAR G. W. CHRISTY, Encanteur.
Succession de feue Mme Phoebe Hewitt.
COUR DE DISTRICT DE LA Nouvelle Orléans.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—En vertu de deux ordres de vente en date des 13 mai et 17 décembre 1846, émanés de l'honorable [illegible] ci-devant Cour des Preuves et de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, [illegible] vente publique à l'arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, le mardi 26 janvier 1847, à midi, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites.
Quatorze lots de terre de valeur, situés dans l'îlet entre les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St. Thomas et Ste Thérèse, au faubourg Saulet, suivant plan dressé par Geo. T. Dunbar, sous la date du 3 janvier 1846, et déposé en l'étude de Wm Christy, notaire public, sous le No 60 du son livre de plans No Un.
Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 contiguës et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent soixante huit pieds onze pouces et deux lignes, et vingt sept pieds de largeur sur la ligne du fond qui fait face à une allée de vingt pieds de largeur.
Le lot No 6, contigu au lot No 5, mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent soixante quatre pieds, cinq pouces et deux lignes, et vingt [illegible] pieds sur la ligne du fond qui fait face à une allée de vingt pieds de largeur.
Le lot No 9 mesure vingt cinq pieds, quatre pouces et quatre lignes de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds quatre pouces et deux lignes, et vingt cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond et faisant face à une allée de vingt pieds de large.
Le lot No 10 est contigu au lot No 9 et mesure vingt cinq pieds quatre pouces et trois quarts de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds deux pouces et deux lignes, et vingt cinq pieds quatre pouces et trois quarts de largeur, sur la ligne du fond, et faisant face à une allée de vingt pieds de largeur.
Les lots Nos 11, 12, 13, 14, 15 et 16 contigus et mesurent chacun, vingt sept pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds deux pouces et deux lignes, et vingt sept pieds de largeur sur la ligne du fond, et faisant face à une allée de vingt pieds de largeur.
Le lot No 17 mesure vingt trois pieds [illegible] et trois lignes de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de cent soixante quatre [illegible] pouces et deux lignes sur la ligne [illegible] le No [illegible] cent soixante [illegible] pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne supérieure.
Conditions:—Un quart payable comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de leurs échéances jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Wm Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
30 dec—3f Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS.
MR. BERRERA, SERRURIER—FORGERON, faisant la mécanique, a l'honneur de prévenir ses pratiques et le public, qu'étant de retour de France, il a repris son état et demeure à la même demeure, rue Conti No. 33.
Il fabrique les serrures comme par le passé, avec de nouveaux procédés qu'il a [illegible] que ne [illegible] toutes et qui méritent l'attention des négociants.
Il continuera également toutes les branches de serrurerie, telles que la fabrication des balcons, rampes d'escalier, coffres-forts, grilles, entourage de tombeaux, et tout ce qui concerne sa partie d'affaires.
26 nov—6

MEUBLES de Dantle, à vendre à bas prix, rue Bienville ... F. PERRET.

IMPRI